

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate



RÉVISION DE LA LLO ET FERMETURE DÉFINITIVE DU PALAIS DE JUSTICE DE TRACADIE

Moncton, le 30 juin 2022 – L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (« AJEFNB ») est très déçue des derniers communiqués de presse publiés aujourd'hui par le gouvernement du Nouveau-Brunswick (« GNB »).

Dans un premier temps, le GNB nous apprend qu'il fournira seulement une réponse officielle cet automne quant à la révision de la *Loi sur les langues officielles* (« LLO »), alors que le premier ministre Blaine Higgs avait promis de commenter le rapport des commissaires Yvette Finn et John McLaughlin concernant la révision de la LLO d'ici la fin juin. Encore une fois, il s'agit d'une promesse brisée par le premier ministre Higgs en matière de langues officielles.

Dans son communiqué, le premier ministre Higgs a déclaré que « *fournir une réponse appropriée et détaillée à ces recommandations est essentiel et ne doit pas se faire à la hâte* ». À titre de rappel, le rapport des commissaires Finn/McLaughlin avait été déposé le 15 décembre 2021. Le GNB a donc eu un peu plus de six (6) mois pour y répondre. Or, ce n'est qu'aujourd'hui, à la dernière minute, qu'il choisit encore de repousser cette date de plusieurs mois. À notre avis, ces paroles sont complètement vides de sens et tentent malhablement de camoufler le manque de considération et d'intérêt du premier ministre Higgs et du GNB envers les langues officielles de notre province, et ce, bien que la LLO constitue le contrat social de notre province et qu'elle est de nature quasi constitutionnelle, soit la seule loi de notre province à avoir un tel statut.

Dans un deuxième temps, pour comble d'insulte et couronner le tout, le GNB a également annoncé aujourd'hui que toutes les affaires qui devaient être entendues au palais de justice de Tracadie seront désormais entendues au palais de justice de Bathurst, confirmant ainsi sa décision de ne pas renouveler le bail du palais de justice de Tracadie et de le fermer définitivement. Alors que notre système de justice a toujours fait figure de parent pauvre au Nouveau-Brunswick, et qu'il manque cruellement de ressources financières et humaines, et que l'accès à la justice est déjà plus difficile à obtenir pour un justiciable francophone au N.-B., cette décision vient encore mettre des bâtons dans les roues dans l'accès à la justice en français. Bref, encore une fois, c'est la communauté francophone et acadienne qui écope.



AJEFNB
18, avenue Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier, Université de Moncton
Moncton, (N.-B.) E1A 3E9
506-853-4151
association@ajefnb.nb.ca
www.ajefnb.nb.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

En tant que juristes, nous désirons rappeler au GNB qu'en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés (« *Charte* ») que la communauté linguistique française et la communauté linguistique anglaise du N.-B. **ont un statut et des droits et privilèges égaux** [para. 16.1(1) de la *Charte*] et que **le rôle de la législature et du GNB est de protéger et de promouvoir le statut, les droits et les privilèges de ces deux communautés** [para. 16.1(2) de la *Charte*] et de **favoriser la progression vers l'égalité de statut ou d'usage du français et de l'anglais** [para. 16(3) de la *Charte*].

D'ici les prochaines semaines et prochains mois, l'AJEFNB va consulter ses partenaires habituels et collaborer avec eux afin de déterminer quelles démarches pourraient être entreprises afin de forcer la main du GNB à agir d'une façon qui respecterait davantage ses obligations constitutionnelles envers la communauté francophone et acadienne du N.-B.

-30-



AJEFNB

18, avenue Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier, Université de Moncton
Moncton, (N.-B.) E1A 3E9
506-853-4151
association@ajefnb.nb.ca
www.ajefnb.nb.ca